

Cap-Rouge, le 28 octobre 2005

226

**DA6**

Projet d'aménagement d'une nouvelle prise  
d'eau dans le secteur de Sainte-Foy

VILLE DE QUÉBEC  
Monsieur René Damphousse  
Greffier adjoint  
2, rue Desjardins  
Case postale 700  
Québec (Québec) G1R 4S9

Québec

6211-02-105

OBJET : Travaux d'aménagement d'une nouvelle prise d'eau – impact sur ma  
résidence

---

Monsieur,

Je suis propriétaire d'un immeuble sis

Comme l'ensemble des résidents du secteur, j'ai été informé du projet de la Ville de Québec d'aménager une nouvelle prise d'eau dans le secteur. Ces travaux d'aménagement impliqueront notamment des travaux de dynamitage dans le lit du fleuve à proximité de ma propriété, susceptibles de provoquer des éboulis de la falaise qui la surplombe, des glissements de terrain, de même que des dommages aux fondations, au mur de soutènement ou toute autre partie de ma résidence.

La Ville de Québec n'est certainement pas sans ignorer le caractère extrêmement fragile de ladite falaise et les risques importants que la modification des lieux peut avoir sur les résidences situées au pied de la falaise. Ajoutons que le chemin de la plage se situe dans la ligne de la faille géologique de Neuville et que les secousses provoquées par le dynamitage pourraient entraîner des effets dévastateurs sur cette zone instable.

Par ailleurs, nous comprenons que ces travaux risquent de nuire à la qualité de l'eau que nous puisons actuellement à partir d'un puits artésien. Aussi, nos installations septiques pourraient en être affectées.

En conséquence, nous désirons vous aviser que si nous subissons des dommages reliés aux travaux d'aménagement de la nouvelle prise d'eau, incluant tous les travaux accessoires qui seront réalisés, nous verrons à tenir la ville de Québec entièrement responsable de ces dommages.

Est-il nécessaire de rappeler qu'il y a quelques années, la Ville de Cap-Rouge d'alors voulait que nous assumions en partie les coûts des travaux de réfection suite à un effondrement partiel de la falaise, lesquels nous étaiement aucunement imputables, obligeant la ville à abandonner ses recours pris sans fondement contre nous, non pas sans avoir dû assumer les honoraires de nos procureurs pour nous sortir de cette impasse.

Vous anticiperez que nous n'entendons pas revivre de tels cauchemars suite à des décisions précipitées à la ville forçant à nouveau les citoyens de faire face seuls à l'administration publique. Dans ces circonstances, nous désirons connaître toutes évolutions qui surviendront dans ce dossier et nous comptons sur la collaboration de l'administration en ce sens.

Veillez accepter, Monsieur, mes salutations.

Le 12 décembre 2005

**Objet :     Prise d'eau de Sainte-Foy**

Monsieur,

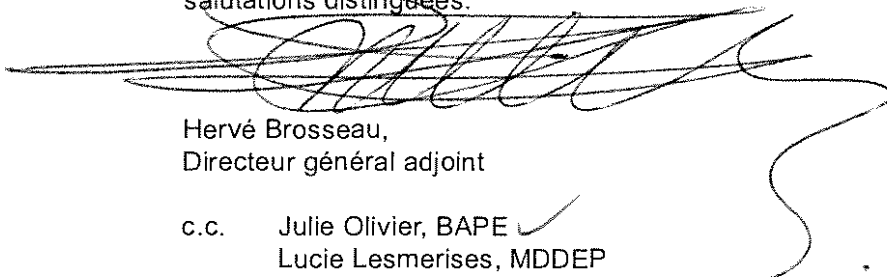
Nous avons pris connaissance de votre lettre du 28 octobre dernier concernant vos interrogations en rapport au projet de la nouvelle prise d'eau de Sainte-Foy.

Nous vous informons que tous les points que vous soulevez ont été traités dans l'étude d'impact sur l'environnement que nous avons déposée au MDDEP (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) et nous tenons à vous assurer que nous prenons vos commentaires au sérieux.

Ce rapport sur l'étude d'impact a été transmis au BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) en conformité avec le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Depuis la période d'information et de consultations publiques du BAPE, qui s'est terminée le 28 octobre dernier, nous attendons les orientations du ministère (MDDEP) qui devraient être connues dans les prochaines semaines pour connaître la suite du dossier. Pour obtenir toute l'information disponible sur le projet et les consultations publiques, et pour connaître les prochaines étapes possibles, vous pouvez visiter le site Internet du BAPE ([www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)) ou les appeler en composant le 418-643-7447.

En espérant que le tout vous donnera entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Hervé Brosseau,  
Directeur général adjoint

c.c.     Julie Olivier, BAPE ✓  
          Lucie Lesmerises, MDDEP  
          Claude Goulet, Ville de Québec  
          Christian Boily, Ville de Québec  
          Richard Simoneau, Ville de Québec

**Direction générale**

2, rue des Jardins, Québec (Québec) G1R 4S9  
Téléphone : (418) 641-6373 Télécopieur : (418) 641-6464  
direction.generale@ville.quebec.qc.ca   www.ville.quebec.qc.ca

Le 28 octobre 2005

VILLE DE QUÉBEC  
Monsieur René Damphousse  
Greffier adjoint  
2, rue Desjardins  
C.P. 700  
Québec (Québec) G1R 4S9

Objet : Travaux d'aménagement d'une nouvelle prise d'eau – impact sur ma

---

Monsieur,

Je suis propriétaire d'un immeuble sis au . Comme l'ensemble des résidents du secteur, j'ai été informé du projet de la Ville d'aménager une nouvelle prise d'eau dans le secteur. Ces travaux d'aménagement impliqueront notamment des travaux de dynamitage dans le lit du fleuve à proximité de ma propriété, susceptibles de provoquer des éboulis de la falaise qui la surplombe, de même que des dommages aux fondations ou toute autre partie de ma résidence.

La Ville de Québec n'est certainement pas sans ignorer le caractère extrêmement fragile de ladite falaise et les risques importants que la modification des lieux peut avoir sur les résidences situées au pied de la falaise.

Par ailleurs, nous comprenons que ces travaux risquent de nuire à la qualité de l'eau que nous puisons actuellement à partir d'un puits artésien.

En conséquence, nous désirons vous aviser que si nous subissons des dommages reliés aux travaux d'aménagement de la nouvelle prise d'eau, incluant tous les travaux accessoires qui seront réalisés, nous verrons à tenir la ville de Québec entièrement responsable de ces dommages.

Est-il nécessaire de rappeler qu'il y a quelques années, la Ville de Cap-Rouge d'alors voulait que nous assumions en partie les coûts des travaux de réfection suite à un effondrement partiel de la falaise, lesquels nous étaiement aucunement

imputables, obligeant la ville à abandonner ses recours pris sans fondement contre nous, non pas sans avoir dû assumer personnellement les honoraires de nos procureurs pour nous sortir de cette impasse ?

Vous anticiperez que nous n'entendons pas revivre de tels cauchemars suite à des décisions précipitées de la ville forçant à nouveau les citoyens de faire face seuls à l'administration publique. Dans ces circonstances, nous désirons connaître toutes évolutions qui surviendront dans ce dossier et nous comptons sur la collaboration de l'administration en ce sens.

Le 12 décembre 2005

**Objet :     Prise d'eau de Sainte-Foy**

Monsieur,

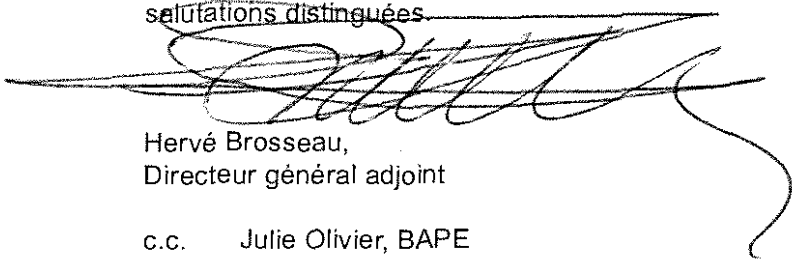
Nous avons pris connaissance de votre lettre du 28 octobre dernier concernant vos interrogations en rapport au projet de la nouvelle prise d'eau de Sainte-Foy.

Nous vous informons que tous les points que vous soulevez ont été traités dans l'étude d'impact sur l'environnement que nous avons déposée au MDDEP (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) et nous tenons à vous assurer que nous prenons vos commentaires au sérieux.

Ce rapport sur l'étude d'impact a été transmis au BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) en conformité avec le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Depuis la période d'information et de consultations publiques du BAPE, qui s'est terminée le 28 octobre dernier, nous attendons les orientations du ministère (MDDEP) qui devraient être connues dans les prochaines semaines pour connaître la suite du dossier. Pour obtenir toute l'information disponible sur le projet et les consultations publiques, et pour connaître les prochaines étapes possibles, vous pouvez visiter le site Internet du BAPE ([www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)) ou les appeler en composant le 418-643-7447.

En espérant que le tout vous donnera entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Hervé Brosseau,  
Directeur général adjoint

c.c.     Julie Olivier, BAPE  
          Lucie Lesmerises, MDDEP  
          Claude Goulet, Ville de Québec  
          Christian Boily, Ville de Québec  
          Richard Simoneau, Ville de Québec

**Direction générale**

2, rue des Jardins, Québec (Québec) G1R 4S9  
Téléphone : (418) 641-6373 Télécopieur : (418) 641-6464  
direction.generale@ville.quebec.qc.ca   www.ville.quebec.qc.ca